

Influenza aviaire hautement pathogène



Le niveau de risque est qualifié « élevé » depuis début septembre 2026, en raison de la progression du virus.

Un foyer d'IAHP a été confirmé le 1^{er} septembre 2026 à Longué-Jumelles, dans un élevage de canards. Beaufort-en-Vallée, commune déléguée de Beaufort-en-Anjou, se trouve dans la zone de surveillance de 10 km autour de ce foyer.

Professionnels et particuliers, soyez vigilants !

La municipalité vous invite à suivre l'état et l'évolution des contaminations en Maine-et-Loire.

Les mêmes [recommandations](#) s'adressent aux particuliers détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement.

> Suivez les informations de la Préfecture 49 : [cliquez ici](#).

> Suivez la situation en France : [cliquez ici](#).

> Les arrêtés, régulièrement mis à jours, sont consultables, en version papier, dans le panneau d'affichage situé à proximité de l'Hôtel de ville ou au service accueil de la mairie.

Le virus de l'influenza aviaire circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs ou parmi la faune sauvage autochtone, est particulièrement contagieux et infectieux pour les oiseaux y compris les volailles (poules...). Il persiste et reste actif principalement dans les fientes.

En fonction de la situation et des détections du virus chez des oiseaux sauvages migrateurs, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire prend des mesures.